



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 21 avril 2009*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et COLLET Jean (DS)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT) et DUFOUR Michel (DS)
<u>Montriond</u> :	PEERSMAN André (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger et GARNIER Guy (DS)
<u>La Baume</u> :	POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot</u> :	ADAMEC Gilbert (DT) et MORAND Nathalie (DS)

Délégués présents sans droit de vote :

ROSSET Michel (DS Seytroux) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

Délégués excusés :

LAGRANGE Georges (DT Montriond), GUILLAUME Bernard (DT Saint Jean d'Aulps), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), COFFY Serge (DT La Baume) et GRENAT Maryse (DS La Forclaz)

Délégués absents :

MUFFAT Serge (DT Montriond), BAUD Marie-Thérèse (DT La Côte d'Arbroz), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), VULLIEZ Julie (DS La Baume) et GALLAY Cyrille (DT La Forclaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier CCVA) et LOUIS Dominique (gestionnaire commercial)

1- Point sur les MAPA attribués par la Présidente

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres présents que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 29 avril 2008, a délégué à la Présidente la passation, l'exécution et l'attribution des marchés publics à procédure adaptée (MAPA) dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT. Les MAPA attribués depuis le 24 mars 2009 par la Présidente au titre de cette délégation sont les suivants :

- **Aménagement du parking du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps**
 - Lot unique : SARL GRENAT / COLLET (sous-traitant)
 - Montant du marché : 40 108,12 euros HT.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire de la réunion du 2 avril 2009 au cours de laquelle a été présentée aux élus de Morzine l'intercommunalité et plus particulièrement la CCVA. Elle souligne qu'elle a ressenti une certaine ouverture de la part d'un certain nombre d'élus présents à cette réunion mais qu'il reste du chemin à parcourir avant une éventuelle intégration intercommunale. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que la commune de Morzine devrait créer prochainement un groupe de travail sur l'intercommunalité.

André PEERSMAN souligne qu'il pourrait être intéressant d'inviter des élus de Morzine et des Gets aux réunions communautaires afin qu'ils se rendent compte davantage du fonctionnement de la CCVA.

3- Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

3.1 Bilan hiver 2008

	2008	2009	variation
Nb total visiteurs	1 954	2 719	+ 39%
visites guidées	806	1 174	+ 46%
Nb classes	63	97	+ 54%
Nb d'enfants	1531	2372	+ 55%
Visiteurs individuels	423	347	- 18%
% enfants / total visiteurs	78 %	87 %	

	2008	2009	variation
CA billetterie	8 688	10 021	+ 15%
CA boutique	5 413	6 075	+ 12%
CA total	14 101	16 096	+ 14%
% boutique / total	38,4%	37,7%	

3.2 Postes saisonniers été 2009

Madame la Présidente propose aux membres présents de créer, comme chaque année, des postes saisonniers pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- 1 poste saisonnier pour la billetterie du 5 mai 2009 au 4 novembre 2009,
- 1 poste saisonnier pour la billetterie et le ménage du 18 juin 2009 au 4 septembre 2009,
- 1 poste saisonnier pour la tisanerie du 1^{er} juillet 2009 au 4 septembre 2009 mai 2009.

4- Présentation du site Internet de la CCVA

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire la démarche mise en œuvre dans le cadre de la commission communication pour la création du site Internet de la CCVA.

- Septembre 2008 : lancement d'une consultation pour la réalisation d'un site Internet CCVA-communes,
- Octobre 2008 :
 - 6 offres reçues pour des montants compris entre 9 000 et 16 400 euros HT,
 - décision de ne pas donner suite au marché,
 - choix de retenir la solution « Portail 74 » proposées par l'Association des Maires de Haute-Savoie et le CITIC74 (service informatique du Conseil Général de la Haute-Savoie).

Le « Portail 74 » est un site Internet « clé en main » qui repose sur un travail effectué par ERASME, le service informatique du Conseil Général du Rhône, et sur SPIP, un logiciel de création de sites Web qui permet de gérer un site Internet de manière simple et intuitive. Il s'inscrit dans une démarche expérimentale :

- une vingtaine de collectivités-pilotes dont la CCVA et 8 de ses communes testent actuellement l'outil,
- le site sera ensuite amené à évoluer en fonction du retour d'expérience des collectivités-pilotes,
- l'outil devrait enfin être mis à disposition de l'ensemble des collectivités haut-savoyardes en cas de succès de l'expérimentation.

Les sites Internet de la Vallée d'Aulps

C.C.V.A.	www.cc-valleedaulps.fr
La forclaz	www.laforclaz.mairies74.org
La Vernaz	www.lavernaz.fr
La Baume	www.la-baume.fr
Le Biot	www.lebiot.mairies74.org
Saint Jean d'Aulps	www.mairiedestjeandaulps.fr
Seytroux	www.seytroux.fr
Montriond	www.montriond.fr
La Côte d'Arbroz	www.lacotedarbroz.fr

Jacqueline GARIN souhaiterait qu'une communication sur l'ouverture des sites Internet soit faite auprès de la presse locale. Charles-Henri MONTET précise que les membres de la commission communication se réunissent le 23 avril 2009 pour faire le point sur l'avancement des sites et qu'une date de publicité sera fixée lors de cette réunion (*date proposée lors de cette réunion : 1^{er} juin 2009*).

5- Souscription pour le carillon automatique du musée de la musique mécanique

Jacqueline GARIN fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande de l'association de la musique mécanique en vue d'une souscription de la CCVA pour la réalisation d'un carillon automatique dans le hall d'entrée du musée de la musique mécanique. Elle propose d'apporter une subvention comprise entre 150 euros et 300 euros pour l'inscription sur un tableau d'honneur près du carillon.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association de la musique mécanique pour l'inscription sur le tableau d'honneur du carillon automatique.

6- OPAH : proposition du SIVOM du Haut-Chablais

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux élus la proposition du SIVOM du Haut-Chablais quant à la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle du Haut-Chablais.

6.1 – Pourquoi une OPAH ?

- ◆ **Une OPAH pour répondre aux orientations du SCOT**
 - Mise en place d'une politique logement à l'échelle intercommunale (*OPAH pour le Haut-Chablais*)
 - Rénovation du bâti pour favoriser la densification
 - Maintien du patrimoine bâti traditionnel
- ◆ **Une OPAH pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux**
 - des lois Grenelle 1 et 2
 - des Plans Climats Énergies intégrés au CDDRA
- ◆ **Une OPAH pour compléter les dispositifs financiers existants voir en bénéficier**
 - suppression des aides ANAH en milieu diffus
 - complément au crédit d'impôt en faveur des économies d'énergies (*qui va être baissé*)
 - cumul possible entre aide ANAH et éco-prêt à taux 0

6.2 – Quel objectif pour une OPAH sur la thématique environnement ?

- ◆ **Maintenir, adapter et faire évoluer le parc de logements privés**
- ◆ **Initier une démarche « Habitat et qualité environnementale » pour :**
 - Favoriser les économies d'énergie et d'eau
 - Améliorer les isolations
 - Développer l'utilisation d'énergies alternatives
 - Développer l'utilisation d'éco-matériaux

6.3 – Les différentes aides d'une OPAH

- ◆ **Propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans**
 - Aides de l'ANAH variables selon le revenu fiscal
 - Plafond de travaux subventionnables : 13 000 € HT
 - ◆ **Sur la CCVA**
 - 283 logements sont éligibles aux aides ANAH
 - Le nombre de ménages modestes et pauvres représentent 62,3% des résidences principales (*moy. 74 : 54,3%*)
 - L'âge moyen des propriétaires occupants éligibles aux aides ANAH est de 71 ans
 - 80% des logements éligibles ont été construits avant 1975 avant la première réglementation thermique
- D'où un potentiel important en matière de :**
- travaux de maintien à domicile
 - travaux de lutte contre la précarité énergétique

6.3 – Les différentes aides d'une OPAH

◆ Propriétaire bailleur d'un logement de plus de 15 ans

- Aides de l'ANAH variables en fonction du loyer pratiqué et des travaux réalisés
- Déduction forfaitaire de 30 ou 60% sur les revenus fonciers en fonction du loyer pratiqué
- Au-delà de 25 000 € HT de travaux : éco-conditionnalité des aides

6.4 – Les procédures et les financements

◆ Étude diagnostic et pré-opérationnelle

- Définition des axes prioritaires et des objectifs chiffrés
- Coût estimatif : 48 000 € TTC
- Subvention : ANAH (50%) soit 24 000 € et Région 7 500 €
- Reste à charge collectivités : 16 500 €

◆ Mission de suivi- animation

- Coût estimatif : autour de 60 000 € TTC/an
- Subvention : ANAH (50%) et CG 74 (10%), Région (CDDRA ?)
- Reste à charge collectivités : env. 24 000 €/an

6.5 – Le périmètre de l'OPAH

Proposition de travailler à l'échelle du Haut-Chablais

- ◆ Vallée du Brevon : accord
- ◆ Morzine : avis favorable en cours
- ◆ Les Gets : pas de réponse actuellement
- ◆ Vallée d'Abondance : pas de réponse actuellement
- ◆ Vallée d'Aulps : ?

Stéphane PUGIN-BRON précise que le Conseil Communautaire ne s'engagerait pour l'instant que sur la réalisation de l'étude diagnostic et pré-opérationnelle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande la réalisation de l'étude diagnostic et pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'une OPAH et autorise la Présidente à signer avec le SIVOM du Haut-Chablais les conventions nécessaires.

Le Biot, le 19 mai 2009
La Présidente